Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20230130-23-01-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2023

SAPEURS-POMPIERS 42 LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 30 JANVIER 2023 -

DELIBERATION

Numéro 23 - 01 - 002

Délibération n° 2 : Les autorisations de programme et les crédits de paiement 2023.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 décembre 2022 s'est réuni le 30 janvier 2023 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Madame Marianne DARFEUILLE, Présidente du service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Stéphanie CALACIURA – Marianne DARFEUILLE – Sylvie BONNET – Fabienne PERRIN – Marie-Michelle VIALLETON.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-François CHORAIN – Philippe DENIS – Pierre DEVEDEUX – Gilles GRECO – Luc FRANCOIS – Patrick MADO – Lucien MURZI – Yves PARTRAT – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Madame Messieurs Henri GROSDENIS – Nicole PEYCELON (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Luc FRANCOIS) – Hervé REYNAUD – Pierre-Jean ROCHETTE – Marie-Jo PEREZ (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE).

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire - 8 rue du Chanoine Ploton - CS 50541
42007 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1 - TÉL 04 77 91 08 00 - FAX 04 77 91 08 05 - direction@sdis42.fr

Exposé du rapport effectué par la Présidente,

I - Les autorisations de programme et les crédits de paiement en matière immobilière :

🗁 La caserne de sapeurs-pompiers de **Roanne** et le siège de la compagnie roannaise vont faire l'objet d'une restructuration complète dans les trois années à venir.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2021, et la société KEOPS Architecture a été désignée comme lauréate dudit concours. Les consultations des entreprises seront lancées en 2023 pour un début des travaux en fin d'année. Cette opération de restructuration en site occupé devrait se terminer en 2026.

L'évolution des prix dans le domaine du bâtiment nécessite de revoir l'autorisation de programme telle que votée en 2021. Elle pourrait s'établir à 13 M € et les crédits de paiement pour 2023 pourraient être votés à hauteur de 0,500 M €.

🗁 La construction du nouveau centre d'incendie et de secours de **Feurs** et du siège de la compagnie a été votée en 2019 et la commune va céder un terrain pour ériger le bâtiment. Les études de sol étant terminées, un programme a été défini à partir des orientations définies dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

L'autorisation de programme pourrait être alors portée à 6,5 M €, en raison des besoins nouveaux et de l'augmentation des prix dans le domaine du bâtiment

Comme indiqué dans le rapport numéro 7 de la présente réunion, un concours de maîtrise d'œuvre sera lancé en 2023. Les crédits de paiement pour cet exercice budgétaire seront donc limités (0,120 M €)

🗁 Les travaux du nouveau centre d'incendie et de secours de **Saint Germain Laval**, décidés en 2019, ont débuté en 2022. Au terme de la consultation des entreprises, l'autorisation de programme initialement fixée à 0,900 M € doit être portée à 1,300 M €.

Les travaux devraient se terminer en fin d'année 2023, nécessitant le vote de crédits de paiement à hauteur de 1,200 M €.

🗁 La commune de La Grand Croix a également proposé la cession d'un terrain destiné à accueillir le nouveau centre d'incendie et de secours de **La Vallée du Gier** pour lequel une autorisation de programme de 1 400 000 € est nécessaire. L'élaboration d'un programme devrait débuter en 2023. Des crédits de paiement à hauteur de 10 000 € seraient donc suffisants pour cette opération.

🗁 Les travaux du nouveau centre d'incendie et de secours de **Saint Just la Pendue**, décidés en 2019, devraient débuter plus rapidement. Un terrain adapté a été cédé au SDIS, un maître d'œuvre a été désigné et les consultations des entreprises pourraient être lancées d'ici l'été 2023. Des crédits de paiement à hauteur de 460 000 € permettraient de financer le début des travaux

🗁 Un bâtiment accolé à la caserne de **Firminy** accueillait jusqu'au début des années 2010 les sapeurs-pompiers et leurs familles. Le logement des agents n'est plus envisagé actuellement et le bâtiment en question n'est donc plus occupé. Il pourrait toutefois être restructuré en partie, avec la création de chambres de service pour les agents professionnels et volontaires en situation de garde postée.

L'autorisation de programme pourrait être fixée à 700 000 €, permettant ainsi un réaménagement du bâtiment ainsi que sa mise aux normes. Les crédits de paiement pourraient être étalés sur deux à trois exercices budgétaires, dont 200 000 € en 2023.

🗁 La restructuration du centre de **Grammond** a été intégrée dans le programme immobilier pluriannuel actuellement en cours, afin d'améliorer les conditions d'accueil des sapeurs-pompiers volontaires. Elle doit permettre l'agrandissement des vestiaires féminins et du local d'alerte, l'aménagement d'une salle de sport, l'amélioration de l'isolation thermique de la remise, ainsi que la création d'un emplacement supplémentaire pour un véhicule.

Dans le cadre d'une autorisation de programme qui pourrait être réévaluée à 700 000 €, les crédits de paiement 2023 pourraient être limités à 10 000 € afin de financer les études préalables aux travaux.

II - Les autres opérations de programmes et crédits de paiement :

D'autres autorisations de programme ont été votées, concernant notamment la sécurisation des locaux et les acquisitions de véhicules de secours.

🗁 La sécurisation des bâtiments a été définie comme l'une des priorités de l'établissement en 2019. Elle se traduira notamment par la clôture des bâtiments en milieu urbain et péri-urbain, par l'installation de détecteurs incendie et détecteurs intrusion dans l'ensemble des structures du SDIS (casernes, atelier, magasin, pharmacie interne, direction et école départementales).

Le déploiement de ces moyens a été planifié sur plusieurs années et s'effectue avec le concours d'un maître d'œuvre. Un crédit de paiement de **1 062 818 €** pourrait être voté en 2023.

🗁 Afin de poursuivre le processus de **renouvellement des engins** les plus anciens, il est proposé cette année de voter une autorisation de programme et des crédits de paiement à hauteur de 2 600 000 €. A noter que le budget 2023 intégrera également les crédits de paiements non utilisés dans le cadre des autorisations de programme votées les années précédentes.

Le détail de ces opérations est indiqué dans le document annexé.

Ce document indique que ce sont près de 22 000 000 € qui devront être inscrits dans les prochains budgets de l'établissement public (2024 à 2026, voir 2027), soit une moyenne annuelle de 7 000 000 €, alors que cette moyenne annuelle s'établissait jusqu'à présent autour de 3 000 000 €. Aussi, est-il proposé de différer à 2026 l'examen d'un nouveau programme immobilier.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Dans ces conditions, il est demandé aux membres du conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir :

⇨ délibérer sur les crédits de paiement 2022 rattachés aux autorisations de programme en cours.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article 1 :

Le montant des autorisations de programme votées les années précédentes sont actualisées et fixées conformément à l'annexe 1. Les montants des crédits de paiement 2023 correspondants à chaque autorisation sont également mentionnés en annexe 1.

Article 2 :

Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles qui pèsent sur l'établissement public, l'examen d'un nouveau programme immobilier pluriannuel n'interviendra pas avant l'horizon 2026.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes pour la proposition de délibération :	**19 (dont 3 pouvoirs)**
Abstentions sur la proposition de délibération :	**0**
Votes contre la proposition de délibération :	**0**

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Marianne DARFEUILLE

Annexe 1 : Les autorisations de programme et crédits de paiement.

Intitulé de l'autorisation de programme	Montant des autorisations de programme	Crédits de paiement utilisés avant 2023	Proposition de crédits de paiement pour 2023	Crédits de paiement à envisager après 2023
Les autorisations de programme et les crédits de paiement en matière immobilière.				
Restructuration du centre de Roanne	13 000 000 €	432 413 €	500 000 €	12 067 587 €
Construction du centre de Feurs	6 500 000 €	24 507 €	120 000 €	6 355 493 €
Construction du centre de Saint Germain Laval	1 300 000 €	80 624 €	1 200 000 €	19 376 €
Construction du centre de Saint Just la Pendue	1 300 000 €	13 039 €	460 000 €	826 961 €
Construction du centre de la Vallée du Gier	1 400 000 €	0 €	10 000 €	1 390 000 €
Restructuration du centre de Grammond	700 000 €	0 €	10 000 €	690 000 €
Restructuration des logements à Firminy	700 000 €	0 €	200 000 €	500 000 €
Total	**24 900 000 €**	**550 583 €**	**2 500 000 €**	**21 849 417 €**
Les autres autorisations de programme et crédits de paiement.				
Sécurisation des sites	4 700 000 €	3 637 182 €	1 062 818 €	0 €
Acquisition d'engin d'intervention 201 et 2022	3 200 000 €	219 952 €	3 009 393 €	0 €
Acquisition d'engin d'intervention 2023	2 600 000 €	0 €	2 600 000 €	0 €